

CODE DE VIE ENFANT/PARENT

Quand je suis au camp de jour :

- Je respecte les autres enfants, les animateurs et les coordonnatrices dans mes paroles et mes gestes.
- Je respecte le matériel et les différents lieux.
- Je respecte les règles et les consignes données par les animateurs.

Mesures en cas de manquement

Degré de gravité : MINEUR

Actions posées : mauvais langage, querelle, non-respect des consignes, insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.

Étapes disciplinaires :

1. Avertissement verbal.
2. Retrait ou geste de réparation en lien avec la nature du manquement.
3. Billet de manquement transmis aux parents.
4. En cas d'une problématique récurrente : rencontre avec le parent pour discuter de la situation et mise en place de mesures.

Degré de gravité : MAJEUR

Actions posées : violence, crise de rage ou tout acte compromettant la sécurité des autres.

Étapes disciplinaires :

1. Selon la gravité de l'action : billet de manquement ou expulsion d'une journée.
2. Expulsion définitive du camp de jour.

Aucun manque de respect, de langage inapproprié ou de violence de la part d'un parent ne seront pas tolérés. Ces actions entraîneront une expulsion définitive de son enfant au camp de jour.